



Problème toiture - qui est responsable et doit payer les travaux

Par **sandrine**, le **05/05/2009** à **10:13**

Bonjour,

J'ai acheté une vieille maison en mars 2009. Lors des différentes visites, j'ai constaté des infiltrations d'eau à l'intérieur de la maison, on m'a répondu qu'il y avait eu 1 intervention d'un artisan et qu'une réparation avait été effectuée. Suite aux nombreuses pluies de ce mois d'avril, les infiltrations ont recommencé. J'ai fait intervenir un artisan de ma connaissance qui constate qu'aucune réparation correcte, vu l'état de la toiture, a été faite et m'a donc fait une attestation de malfaçon ainsi qu'un devis à hauteur de 8 000 €. Quels sont mes recours quant au paiement de ces travaux, puis-je me retourner vers l'ancien propriétaire, l'agence immobilière, le premier artisan ?

Merci de votre réponse.

Sandrine